



Notre réf.: SG/CER/PRs

GENÈVE, le 29 juillet 2011

Objet: Mise en œuvre de la circulation électronique des documents

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous informer qu'à la suite de la reconnaissance, par le Seizième Congrès, des avantages à retirer des moyens de production et de diffusion électroniques plus économiques et plus respectueux de l'environnement pour ce qui est de la correspondance, des documents et des publications, le Secrétariat de l'OMM a entrepris de mettre en œuvre la circulation électronique de la correspondance.

À l'avenir, la correspondance – et notamment les lettres circulaires adressées aux représentants permanents auprès de l'OMM (comme la présente) – ne sera plus envoyée par courrier postal, mais pourra être consultée, via le protocole FTP, dans un dossier protégé par un mot de passe, dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Adresse URL: <http://www.wmo.int/circulars>;
- Identification: wmocirculars;
- Mot de passe: letters011.

La procédure actuelle d'envoi de courrier, particulièrement coûteuse et contraignante, sera remplacée par une notification par courriel de la mise en ligne d'un nouveau document (par exemple une lettre et ses annexes éventuelles, avec indication de l'adresse URL aux fins de consultation dans la langue officielle souhaitée et de référence ultérieure). Pour plus de commodité, le document en question sera joint au courriel.

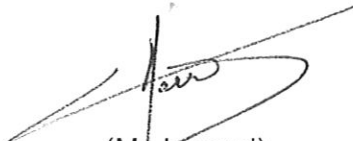
Les adresses électroniques utilisées pour envoyer ces notifications seront celles figurant dans la publication OMM-N° 5 intitulée «Composition de l'OMM» (cf. <http://www.wmo.int/pages/governance/compo/composition.pdf>). Nous vous saurions donc gré de bien vouloir vous assurer de la validité de l'adresse électronique indiquée et d'informer le Cabinet du Secrétaire général et Département des relations extérieures (CER) de toute modification requise, par télécopie (+41 22 730 80 37) ou par courriel ([cer@wmo.int](mailto:cer@wmo.int)).

Si toutefois vous souhaitez continuer de recevoir la correspondance par courrier postal, nous vous serions reconnaissants d'en informer le Cabinet du Secrétaire général et Département des relations extérieures.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6590)

J'espère que cette nouvelle façon de procéder vous agréera et que vous soutiendrez les initiatives du Secrétariat visant à rendre l'accès à l'information plus transparent pour les Membres de l'OMM, d'une manière plus économique et écologique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)  
Secrétaire général